

Séance d'information à l'attention des partenaires du champ professionnel

Ecole supérieure d'éducatrices et
d'éducateurs de l'enfance (ESEDE – CFPSo)

31 octobre 2024



Exigences pour entrer en formation

- Le DIP a des exigences quant aux conditions d'admission pour les formations dispensées dans les écoles genevoises.
- Les formations ES sont soumises à un plan d'études cadre fédéral (PEC), édité par le SEFRI, qui décrit les compétences à acquérir pour obtenir le diplôme ES concerné.
- Le PEC décrit les conditions d'admission pour les différentes formations ES.

Conditions d'admission administratives fixées par le DIP

- Sont admissibles:
 - les élèves genevois quel que soit leur domicile;
 - les élèves majeurs jusqu'à 25 ans dont l'un des parents, domiciliés dans le canton, pourvoit à leur entretien selon la loi (même adresse que les parents);
 - les élèves majeurs économiquement indépendants :
 - élèves qui ont résidé en permanence dans le canton pendant 2 ans au moins et où ils ont exercé une activité lucrative (mi-temps au minimum) sans être simultanément en formation
 - l'accomplissement de tâches éducatives et du service militaire sont considérés comme des activités lucratives
 - les élèves, au bénéfice d'un permis de frontalier, assujettis à Genève à l'impôt sur le revenu de l'activité exercée (mi-temps au minimum) sans interruption pendant les 2 ans précédant leur admission ;

Conditions d'admission administratives fixées par le DIP

- Sont admissibles (suite):
 - les apprentis en formation dans une entreprise genevoise (duale) ;
 - les élèves dont le canton de domicile s'engage à prendre en charge les frais de formation prévus dans les conventions intercantionales ;
 - les élèves jusqu'à 25 ans dont l'un des parents jouit du statut de frontalier, est assujetti à Genève à l'impôt sur le revenu de l'activité exercée de manière permanente (CDI) à un taux minimal de 50% dans le canton et pourvoit à leur entretien (même adresse que les parents);
 - les élèves jusqu'à 25 ans dont l'un des parents jouit du statut de fonctionnaire international et pourvoit à leur entretien (même adresse que les parents).

Conditions d'admission

- Pour les personnes ayant obtenu leur diplôme de niveau secondaire II dans une autre langue que le français, avoir un niveau B2 de français.
- Avoir 18 ans révolus.
- Fournir un rapport médical au SSEJ pour les candidats à la voie en stages intégrés et obtenir un avis d'aptitude
- Pour les personnes concernées, être à jour avec ses obligations militaires.
- Fournir les extraits de casier judiciaire normal et spécial.

Les voies de formation pour obtenir un diplôme d'EDE

	Formation en 5400h avec stages intégrés ou en dual		Formation en 3600h avec stages intégrés ou en dual	Formation en 1800h en dual	Reconnaissance des acquis entre 2400 et 5400h en dual
Titre préalable	Titre du secondaire II d'une filière généraliste	Titre du secondaire II d'une filière professionnelle	Titre du secondaire II <u>dans</u> le domaine socio-éducatif	Diplôme ES dans le domaine social	Titre de niveau tertiaire
Expérience pratique préalable	800h dans le champ professionnel de l'EDE	400h dans le champ professionnel de l'EDE	Aucune expérience pratique supplémentaire	Aucune expérience pratique supplémentaire	En fonction du titre préalable



Formation en 5400h – conditions d'admission

- Avoir un titre de niveau secondaire II: certificat de l'ECG, CFC hors domaine, maturité ou titres jugés équivalents
- Avoir réalisé une expérience pratique dans le domaine de l'éducation de l'enfance
 - **d'au moins 400h** pour les candidats qui ont un titre professionnel du secondaire II (CFC hors domaine social) dont 300h réalisées au moment du dépôt du dossier d'admission.
 - **d'au moins 800h** pour les candidats qui ont un parcours purement scolaire (ECG, Collège) dont 600h réalisées au moment du dépôt du dossier d'admission.

Formation en 5400h – conditions d'admission

- L'expérience pratique dans le domaine de l'éducation de l'enfance doit avoir lieu:
 - À minimum 50%
 - Auprès des enfants
 - En continu
 - Hors remplacements
 - Dans un ou deux groupes d'enfants
 - Dans une SAPE genevoise sur un poste d'aide, d'auxiliaire ou comme stagiaire

!!! En cas d'expérience pratique dans un jardin d'enfants (structure à prestations restreintes), le taux d'activité doit être de 70% au minimum.

Formation en 5400h – voies de formation

- La formation en 5400h dure **trois ans** et peut être mise en place sous forme duale ou avec stages intégrés.

	Heures didactiques	Heures de pratique professionnelle	Heures de travail personnel	Heures pour la procédure de qualification finale
Dual	1800h	2100h (dont 1080h de pratique accompagnée)	900h	600h
Avec stages intégrés	1800h	1800h	1200h	600h

Formation en 5400h – voies de formation

- Déroulement de la pratique professionnelle:
 - Voie avec stages intégrés: en stage dans plusieurs SAPE genevoises (entre 24 et 32h par semaine), non rémunérés, sauf pour le stage longue durée de 3^e année qui fait l'objet d'une indemnité.
 - Voie duale: en emploi dans une SAPE genevoise, à minimum 50%, auprès des enfants, hors remplacements, dans un groupe ou deux.
 - Les conditions d'emploi sont validées par l'ESEDE avant l'entrée en formation

Formation en 3600h – conditions d'admission

- Avoir un CFC dans le domaine social (CFC d'ASE)
- **Aucune autre expérience professionnelle** que celle associée au CFC n'est requise

Formation en 3600h – voies de formation

- La formation en 3600h dure **deux ans** et peut être mise en place sous forme duale ou avec stages intégrés.

	Heures didactiques	Heures de pratique professionnelle	Heures de travail personnel	Heures pour la procédure de qualification finale
Dual	1200h	1200h (dont 480h de pratique accompagnée)	600h	600h
Avec stages intégrés	1200h	900h	900h	600h



Formation en 3600h – voies de formation

- Déroulement de la pratique professionnelle:
 - Voie duale: en emploi dans une SAPE genevoise, à minimum 50%, auprès des enfants, hors remplacements, dans un groupe ou deux.
 - Les conditions d'emploi sont validées par l'ESEDE avant l'entrée en formation
 - 2 jours et demi d'école par semaine et 2 jours et demi sur son lieu d'emploi par semaine
 - Voie avec stages intégrés: en stage dans plusieurs SAPE genevoises (entre 28 et 32h par semaine), non rémunérés, sauf pour le stage longue durée de 2^e année qui fait l'objet d'une indemnité.
 - L'ESEDE se charge de trouver et attribuer les lieux de stage
 - La formation alterne périodes de cours (8 à 10 semaines) et périodes de stage en 1^{ère} année. En 2^e année, il y a 2 jours d'école et 3 jours de stage pendant toute l'année scolaire.

Formation en 1800h – conditions d'admission

- Avoir un diplôme ES dans le domaine social (éducateur social ES, animateur communautaire, maître socio-professionnel)
- **Aucune autre expérience professionnelle** que celle associée à la première formation en ES n'est requise

Formation en 1800h – déroulement de la formation

- La formation en 1800h dure **maximum 18 mois** et se déroule sous forme duale.

	Heures didactiques	Heures de pratique professionnelle	Heures pour la procédure de qualification finale
Dual	240h	1200h	600h

Formation en 1800h – voie de formation

- Déroulement de la pratique professionnelle:
 - Voie duale: en emploi dans une SAPE genevoise, à minimum 50%, auprès des enfants, hors remplacements, dans un groupe ou deux.
 - Les conditions d'emploi sont validées par l'ESEDE avant l'entrée en formation

Reconnaissance des acquis (RAE) – Conditions d'admission

- Avoir un titre de niveau tertiaire:
 - Ex.: Bachelor en travail social, Master en psychologie, Bachelor en sciences de l'éducation.... = titres dans le domaine socio-éducatif
 - Ex.: Bachelor en Chimie, Master en Biologie, Master en Lettres, ... = titres hors domaine socio-éducatif.
- Les conditions d'admission et le déroulement de la formation dépendent du titre de niveau tertiaire obtenu et de l'expérience préalable dans l'éducation de l'enfance.

RAE – Titre tertiaire dans le domaine socio-éducatif

- Avec un titre de niveau tertiaire dans le domaine socio-éducatif:
 - Avoir réalisé au minimum 1800 heures de pratique professionnelle dans le domaine de l'éducation de l'enfant au cours des deux dernières années dans une SAPE genevoise, reconnue par les SASAJ, hors remplacements, en continu, encadrant des enfants dans un groupe ou deux.
- Après le dépôt du dossier, un entretien est organisé pour déterminer les acquis reconnus.

RAE – Titre tertiaire dans le domaine socio-éducatif

- La formation en 2400h se déroule en dual en maximum 2 ans.

	Heures didactiques	Heures de pratique professionnelle	Heures de travail personnel	Heures pour la procédure de qualification finale
Dual	240h	1200h	360h	600h

RAE – Titre tertiaire hors domaine socio-éducatif

- Avec un titre de niveau tertiaire hors domaine socio-éducatif:
 - Avoir réalisé au moins 400 heures de pratique professionnelle dans le domaine de l'éducation de l'enfance à minimum 50%, en continu, dans une SAPE genevoise, reconnue par les SASAJ, hors remplacements, en continu, encadrant des enfants dans un groupe ou deux.
- Après le dépôt du dossier, un entretien est organisé pour déterminer les acquis reconnus et un dossier de compétences pourrait être demandé.
- La formation comprend entre 2400h et 5400h en fonction de l'expérience préalable et se déroule en dual.

Procédure d'admission – que dit le PEC?

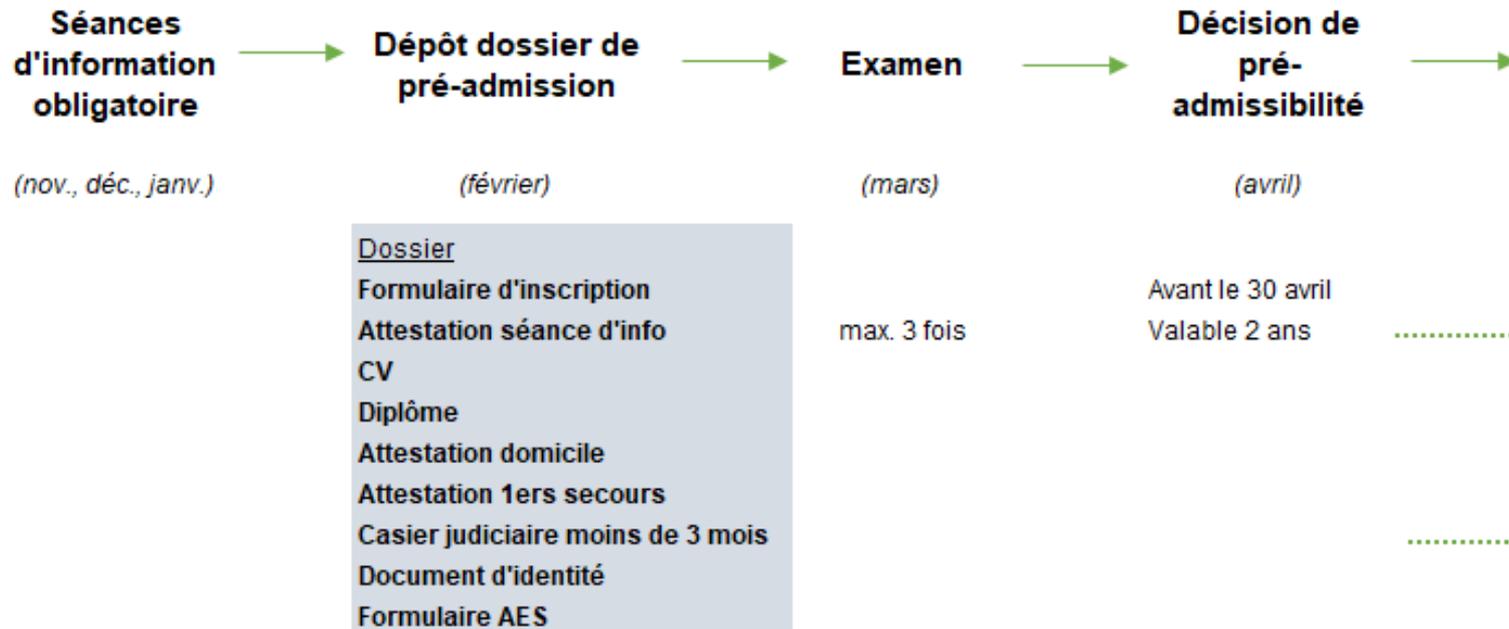
PEC 2021 (article 3.3 Procédure d'admission)

"l'organisme de formation vérifie si les conditions personnelles, sociales et professionnelles suivantes sont remplies pour réussir la formation :

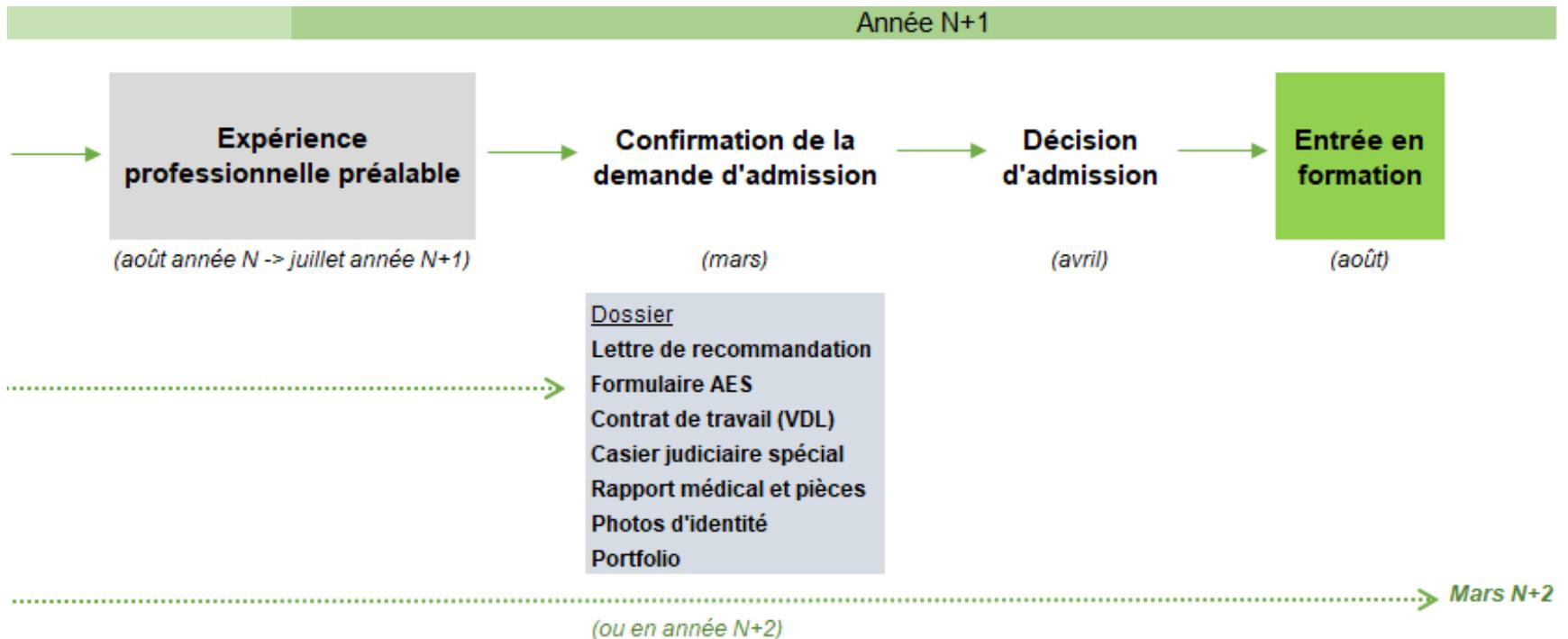
- l'aptitude à suivre la formation pratique (sur la base de la recommandation d'une institution de formation à la pratique dans le domaine de l'éducation de l'enfance)
- l'aptitude à réussir le parcours scolaire et les examens de formation (plus particulièrement la faculté à s'exprimer à l'oral et à l'écrit, ainsi que la capacité à communiquer, coopérer et les capacités réflexives)
- la probité et l'absence de procédure judiciaire ou condamnation incompatible avec l'activité professionnelle
- les organismes de formation peuvent prévoir d'autres critères."

Nouveau processus d'admission – organisation

Année N



Nouveau processus d'admission – organisation



Pré-admissions – Planning

			2024				2025									
			Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	
MACRO-ACTIVITE	LIVRABLE-CLEF	Qui ?														
0 Information du changement aux partenaires et futurs étudiants																
Information générale	Mailing partenaires, présentations ECG	CFPSo														
Séance d'information aux SAPE	Présentation et flyer	CFPSo/ESEDE			1											
Séances d'information candidats	Attestation de participation	ESEDE	1			1	1			1	1	1				
Pour les candidats qui sont déjà dans une SAPE et qui effectuent l'expérience professionnelle préalable																
1 Expérience pratique préalable																
Expérience 400h ou 800h	Lettre de recommandation	Candidats et SAPE														
2 Admission																
Dépôt des dossiers	CV, LM, diplôme ESII, CI, fiscal, casier, ...	Candidats														
Analyse dossier	Validation conformité des dossiers	ESEDE														
Convocation à l'examen	Convocation et réservation de salle	ESEDE														
Examen	Sélection & Conseil : résultat et préavis	ESEDE et S&C														
Commission d'admission	Validation des admissions	ESEDE + partenaires														
Décision d'admission	Courrier d'admission	ESEDE														
Convocation rentrée scolaire	Courrier et grille horaire	ESEDE														
Entrée en formation		Candidats														
Pour les candidats qui entrent dans le nouveau processus de pré-admission																
1 Pré-admission																
Dépôt des dossiers	CV, LM, diplôme ESII, CI, fiscal, casier, ...	Candidats														
Analyse dossier	Validation conformité des dossiers	ESEDE														
Convocation à l'examen	Convocation et réservation de salle	ESEDE														
Examen	Sélection & Conseil : résultat et préavis	ESEDE et S&C														
Commission pré-admission	Validation des pré-admissions	ESEDE + partenaires														
Décision de pré-admissibilité	Courrier de pré-admissibilité	ESEDE														
2 Expérience pratique préalable																
Expérience 400h ou 800h	Lettre de recommandation	Candidats et SAPE														
3 Admission																
Demande d'inscription	Casier, fiscal, lettre de recommandation	Candidats														
Analyse dossier	Validation dossiers (documents et heures PP)	ESEDE														
Décision d'admission	Courrier d'admission	ESEDE														
Convocation rentrée scolaire	Courrier et grille horaire	ESEDE														
Entrée en formation		Candidats														

Nouveau processus d'admission – qui est concerné?

- Le nouveau processus d'admission ne concerne que la voie en 5400h et les candidats qui n'ont pas encore réalisé les heures d'expérience pratique préalable.
- Les candidats à la voie 5400h qui ont déjà réalisé ou réalisent actuellement leurs heures d'expérience pratique préalable (400h ou 800h) sont soumis à l'ancien processus d'admission à savoir:
 - Réalisation d'au moins 600 ou 300h d'expérience pratique avant le 3 mars 2025
 - Dépôt du dossier complet le 3 mars 2025 à l'ESEDE
 - Examen d'admission
 - Entrée en formation à la rentrée 2025-2026

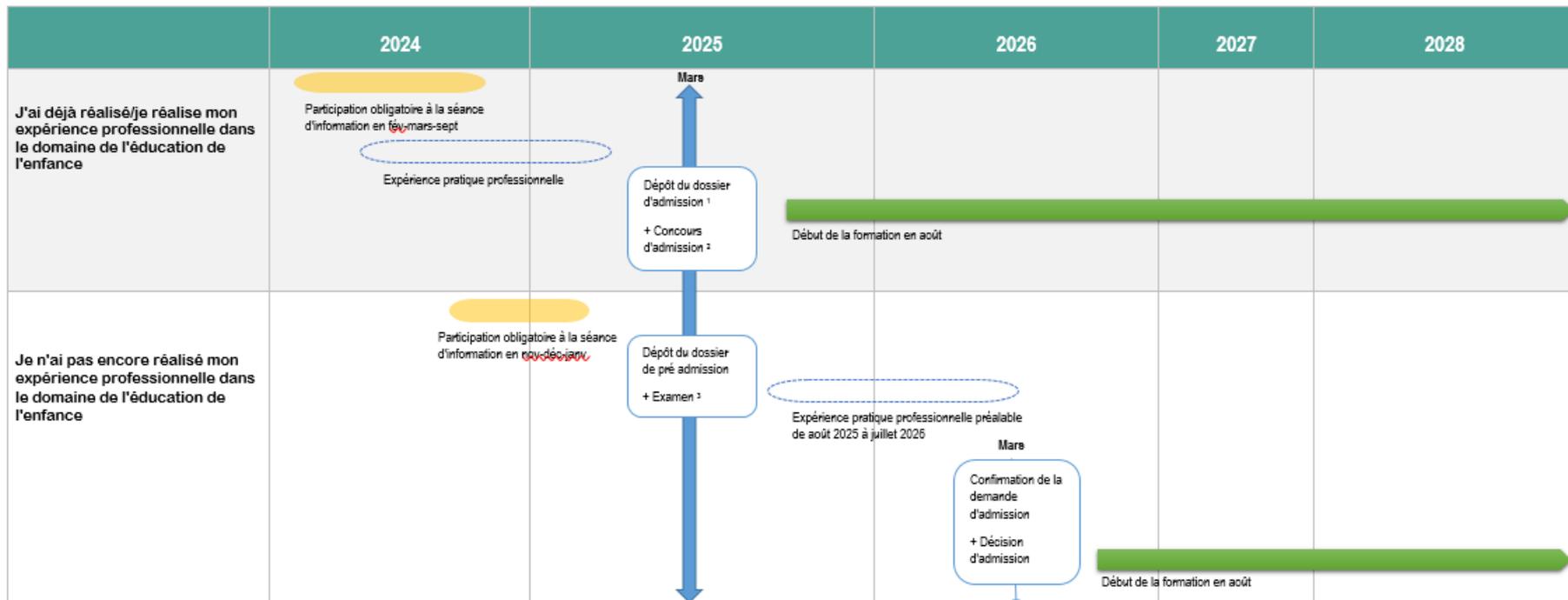
Nouveau processus d'admission – qui est concerné?

- Les autres voies de formation ne sont pas soumises au nouveau processus et à une pré-admissibilité. Le processus consiste toujours à déposer les documents le 3 mars 2025 à l'ESEDE.
 - Les candidats à la voie en 3600h, s'ils remplissent toutes les conditions d'admission, seront convoqués à l'examen d'admission (en principe fin mars – date à définir).
 - Les candidats aux voies 1800h et RAE ne font pas l'examen d'admission, mais sont convoqués pour un entretien.

Nouveau processus d'admission – organisation

- ✓ Les candidats viennent à une **séance d'information obligatoire**
 - **En novembre, décembre ou janvier** (dates et lieux en cours)
- ✓ Les candidats déposent un dossier "administratif" **le 3 mars 2025**
 - Permet de vérifier qu'ils remplissent les exigences administratives du DIP
- ✓ Les candidats font l'examen d'admission (≠ concours) en mars 2025 (date à définir)
- ✓ S'ils réussissent l'examen d'admission, ils obtiennent une pré-admissibilité valable 2 ans qui leur permet de réaliser les 800 / 400 h d'expérience nécessaire à l'entrée en formation.
- ✓ Une fois les heures réalisées, les candidats annoncent en mars (2026 au plus tôt) qu'ils souhaitent entrer en formation.

Pré-admissions – Planning



¹ La candidate ou le candidat, dont le dossier complet a été déposé à l'ESEDE-CFPSO durant la journée d'admission, peut se présenter au concours d'admission

² La candidate ou le candidat ayant échoué trois fois du concours d'admission/examen ne pourra plus se présenter.

³ La candidate ou le candidat qui remplit les conditions et réussit l'examen, recevra une décision de pré admissibilité valable 2 ans.

Convention et lettre de recommandation

- Une convention de stage sera signée entre le ou la stagiaire et la SAPE, puis transmise à l'école.
- Cette convention précisera ce qui est attendu de la part du ou de la stagiaire et de la SAPE :
 - Objectifs du stage
 - Durée et conditions de travail
 - Devoirs des parties
- Une lettre de recommandation reprendra les principaux axes de cette convention, la SAPE attestant que le stage est probant en termes
 - quantitatifs (800h)
 - qualitatifs (activités observées, participation et attitude, aptitudes)

Convention et lettre de recommandation

- Les modèles seront transmis en 2025, mais l'encadrement attendu de la part de la SAPE est identique et les attentes envers les stagiaires sont les mêmes que ceux du "regard qualitatif" actuel.
 - A animé quelques activités sous la responsabilité d'un EDE telles que réunions, jeux libres, sorties, repas, soins, sieste, activités structurées;
 - A observé la pratique professionnelle d'un EDE dans les différents contextes: auprès des enfants, auprès des parents, auprès des collègues EDE, auprès de l'équipe;
 - A participé aux colloques de groupe et colloques d'équipe;
 - A eu un comportement irréprochable et a respecté tous les soins, docteurs ainsi que les règlements et directives;
 - S'est montré ouvert aux échanges, a posé des questions et tenu compte des remarques et conseils;
 - A adapté son comportement et son langage en fonction des interlocuteurs;
 - A été actif et s'est intégré dans le groupe dans lequel il a travaillé.

Questions / Echanges

MERCI pour votre attention.

Place à vos questions.